

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU CNAS «moyens des délégations et service social »

Ce groupe de travail s'est réuni le 18 novembre 2009 sous la Présidence de la Sous-Directrice des politiques sociales et des conditions de travail. Il y avait 5 points à l'ordre du jour.

- **Rapport d'activité du service social**

La présentation du rapport a pointé l'importance du rôle du délégué départemental de l'action sociale dans l'analyse des situations et leurs liens avec les assistantes sociales. L'importance du médecin de prévention dans l'équipe a également été soulignée.

Le rapport précise que les moyens de communication à disposition doivent être privilégiés, car le seul échange téléphonique peut parfois se transformer en un véritable entretien personnalisé. En cas de nécessité, un déplacement n'est pas à exclure.

Plusieurs statistiques ont été commentées, extraites du logiciel MOÏRA2, application utilisée depuis 2007 pour recenser les données sociales.

Le nombre d'agents rencontrés reste relativement stable en 2008 , 11382. Sur ces agents, 9244 étaient des actifs et 2138 des pensionnés. Il s'agit principalement de femmes dont 3691 faisaient déjà en 2007 l'objet d'un suivi.

Alors que les effectifs sont en constante diminution, notons en parallèle l'augmentation exponentielle des demandes d'aides. Les difficultés liées aux conditions de travail l'expliquent en grande partie.

Il apparaît une forte augmentation chez les jeunes de moins de 30 ans. L'apparition des difficultés financières chez les retraités est récente, ils représentent 19% des personnes rencontrées.

Même si FO FINANCES a reconnu que le rapport d'activité était précis et sans doute exhaustif, la Fédération constate que le nombre de demandes reste faible par rapport aux 174000 actifs.

Pour FO FINANCES, les agents n'ont pas le réflexe de consulter l'assistance sociale, très souvent ils n'osent pas évoquer leurs problèmes à une personne extérieure. Cette démarche est difficile.

Pour FO FINANCES, sans aucun doute la détérioration du pouvoir d'achat constitue un facteur majeur dans l'explosion des situations sociales.

.../...

La Sous Directrice précise que globalement 8% des agents consultent le service social et que c'est déjà bien mais que l'on peut faire mieux. A travers le dispositif d'aide et de soutien aux agents en difficulté (DASAD) il faut repérer et évaluer l'intensité des problèmes. Aussi des enquêtes de la Caisse Nationale Assurance Maladie (CNAM) ont été faites auprès de 5000 agents sur cinq départements. Elles révèlent que 17% d'agents sont en difficulté. Une base de données intitulée « EVEREST » est mise à disposition du médecin de prévention pour déterminer les causes de ces problèmes. Plusieurs réflexions ont été faites sur l'information à donner aux agents pour se rapprocher de l'assistante sociale. Une plaquette a été publiée et distribuée à chaque agent.

- **Bilan des action de santé publique menées dans le cadre des Budgets d'Initiative Locale (BIL)**

Malgré le regroupement des structures mutualistes au sein de la Mutuelle Générale de l' Économie des Finances et de l'Industrie, les CDAS ont libre choix d'un partenariat ou non avec les Mutuelles dans leurs actions de santé publique. Il apparaît selon l'enquête, une augmentation des actions de santé publique. Quatre vingt trois départements ont réalisé au moins une enquête et vingt et un en ont réalisés plusieurs. Les thèmes les plus abordés depuis 3 ans sont la nutrition, le sommeil, les cancers, la mémoire et le stress.

FO FINANCES dénonce le refus systématique de certaines directions d'accorder des autorisations d'absence aux agents afin de participer aux actions de santé publique organisées par les CDAS.

La Fédération a notamment dénoncé les différences de traitement dans l'octroi des autorisations dans le cadre d'une direction fusionnée (DGFIP).

De même, pour FO FINANCES, les autorisations d'absence pour participation aux dons du sang doivent continuer d'être octroyées.

- **Présentation de la situation des personnels administratifs des délégations**

La Sous Directrice a rappelé que les personnels de l'action sociale étaient recrutés en catégorie A,B et C. Elle est attachée à ce que les agents de catégorie C notamment, puissent être promus. Elle s'est félicitée du nombre de promotions pour l'année 2008, 10 agents ont été promus sur l'ensemble du réseau « action sociale ».

A ce jour, trois postes de délégués sont non pourvus : le Territoire de Belfort, la Creuse et les Alpes Maritimes.

Interpellée par FO FINANCES sur les départements qui suite à un appel à candidature ne trouvent pas de délégué, la Sous Directrice répond que l'appel à candidature pourrait être élargi à d'autres départements limitrophes qui, bien souvent, n'ont pas de problème de ce type...

.../...

- **Relogement des délégations, présentation des opérations en cours ou prévues**

La plupart des délégations est relogée dans le domanial. Dans le cadre des projets des directions locales uniques, certaines délégations seront logées dans des bâtiments DGFIP. Il a été demandé que les délégations soient associées aux projets de relogement. Cependant d'autres délégations, faute de place ont été relogées dans le domaine privé.

En ce qui concerne l'accessibilité aux handicapés dans les délégations, seuls 75 départements sont aux normes.

Un cahier des charges précis retrace la procédure de relogements des délégations.

La Délégation de Paris devrait déménager en fin d'année et rejoindre l'ATRIUM à Bercy.

- **Point sur les modalités de gestion du fond permanent de solidarité**

Le fond de solidarité est un dispositif mis en place pour la première fois en 1993, pour les victimes des inondations survenues en 1992. Il vient compléter l'aide pécuniaire existante, l'aide d'urgence sans condition de ressources et le prêt social sans intérêt.

Un compte géré par l'ALPAF recueille les dons des agents désirant soutenir leurs collègues. Suite à l'autonomisation des associations, l'ALPAF a conservé la gestion de ce dispositif. Une réflexion doit être engagée pour envisager de décentraliser cette aide auprès des délégations départementales.



Confrontés à des difficultés croissantes, liées à la détérioration de leur pouvoir d'achat, la dégradation de leurs conditions de travail et les réformes successives, les agents doivent pouvoir compter sur un réseau d'action sociale de proximité et de qualité, doté des acteurs sociaux et des moyens à hauteur des besoins!